



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE CRUES POINT DE SITUATION – 6 NOVEMBRE 2023 – 10H30

Arras, le 6 novembre 2023

La Liane, la Hem, l'Aa et la Lys-Amont sont toujours placées en vigilance orange crues. Les autres cours d'eau du département restent en vigilance jaune (Lys Plaine et Canche) ou verte (Lawe et Clarence).

Les précipitations ont été fortes entre 3h et 6h ce matin, ce qui a conduit Vigicrues Flash à signaler certaines communes en risque de crue très forte ou forte (annexe 1).

Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, appelle les habitants du département à être particulièrement prudents et à respecter scrupuleusement les consignes détaillées ci-après.

1. Bilan à 10h30

Bilan humain recensé depuis hier soir

Un blessé léger est à recenser suite à un impact de foudre sur une habitation à Alincthun. Un drame a en outre été évité de justesse à Zoteux, où une personne bloquée dans sa voiture a failli se noyer. Le préfet rappelle aux habitants du Pas-de-Calais de ne jamais s'engager sur une route inondée.

Mesures mises en œuvre

- Un centre Opérationnel Départemental (COD) est activé depuis 3h cette nuit afin de gérer les opérations de secours ;
- Une déviation a été mise en œuvre suite à l'effondrement d'un talus sur la D150 à Neuville-sous-Montreuil.

Communes inondées

Les communes suivantes sont inondées ou partiellement inondées :

- Arrondissement de Boulogne-sur-Mer : Hesdigneul-lès-Boulogne, Wimereux et Samer ;
- Arrondissement de Calais : Saint-Tricat et Ardres ;
- Arrondissement de Montreuil-sur-Mer : Wicquinghem, Bourthes, Rang-du-Fliers, Berck et Attin ;
- Arrondissement de Saint-Omer : Clerques, Clairmarais et Coulomby.

Interventions réalisées dans le département

- **81** interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers depuis 3h cette nuit, essentiellement dans les arrondissements de Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer ;
- La mobilisation des équipes d'Enedis a permis un quasi retour à la normale. Mois de **300** clients sont coupés à l'échelle du département, principalement situés sur le secteur du Touquet et de Berck. Le rétablissement est prévu dans la journée.

Trafic routier

- Commune de Berck, ZAC des Vigognes : la zone commerciale est impactée. Les rues Argousier, des Barres et le rond-point Cottage sont inondés mais la circulation reste possible ;

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- Comme d'Attin : une route inondée ;
- Commune d'Hesdigneul-lès-Boulogne : 15 centimètres d'eau sont recensés impasse Pochet. Ouverture en cours d'une salle par la commune en prévision d'une éventuelle montée des eaux ;
- Commune d'Acquin-Westbecourt : D225 inondée ;
- Commune de Tilques : D214, présence d'eau à l'intersection de la route de Serques et de la rue des Croix ;
- Un talus s'est effondré sur la D150 à Neuville-sous-Montreuil. Mise en place d'une déviation vers Montcavrel pour les poids lourds et vers la rue de la sucrerie pour les véhicules légers ;
- Commune de Coulomby, sur la RN42, sens Saint-Omer vers Boulogne : inondation de la voie lente et de la bretelle d'accès. Fermeture de la RN42 dans le sens Saint-Omer vers Boulogne-sur-Mer à Seninghem pour éviter le secteur de Coulomby. Une déviation va être mise en place.
- Entre Arlette et Escoeuilles sur la RN42 : circulation interrompue, mise en place d'une déviation.

2. Rappel des consignes à respecter face au risque de débordement des cours d'eau

- Mettez-vous à l'abri ;
- Limitez tout déplacement inutile et conformez-vous à la signalisation routière ;
- Evitez le secteur concerné ;
- Ne vous engagez jamais sur une route inondée ;
- N'intervenez pas sur les toits ;
- Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...) ;
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareils électriques, ...).

Annexe 1 : communes placées en risque de crue forte ou très forte :

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer :

- Alinchtun (risque de crue très forte)
- Bournonville (risque de crue très forte)
- Condette (risque de crue très forte)
- Crémarest (risque de crue très forte)
- Hesdigneul-lès-Boulogne (risque de crue très forte)

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer :

- Aix-en-Ergny (risque de crue forte)
- Attin (risque de crue forte)
- Bezinghem (risque de crue très forte)
- Beussent (risque de crue très forte)
- Bourthes (risque de crue très forte)
- Bréxent-Enocq (risque de crue très forte)
- Cormont (risque de crue très forte)
- Enquin-sur-Baillons (risque de crue très forte)
- Ergny (risque de crue très forte)
- Estrée (risque de crue forte)
- Estréelles (risque de crue forte)
- Frencq (risque de crue très forte)
- Inxent (risque de crue très forte)
- Longvilliers (risque de crue très forte)
- Maresville (risque de crue très forte)
- Montcavrel (risque de crue très forte)
- Neuville-sous-Montreuil (risque de crue forte)
- Parenty (risque de crue très forte)
- Recques-sur-Course (risque de crue très forte)
- Renty (risque de crue forte)
- Rumilly (risque de crue forte)
- Tubersent (risque de crue très forte)
- Verchocq (risque de crue forte)
- Wicquinghem (risque de crue très forte)

Arrondissement de Saint-Omer :

- Acquin-Westbecourt (risque de crue très forte)
- Affringues (risque de crue très forte)
- Aire-sur-la-Lys (risque de crue très forte)
- Bayinghem-lès-Eperlecques (risque de crue très forte)
- Clairmarais (risque de crue très forte)
- Clerques (risque de crue forte)
- Ecques (risque de crue forte)
- Eperlecques (risque de crue très forte)
- Heuringhem (risque de crue forte)
- Houlle (risque de crue forte)
- Licques (risque de crue forte)
- Lumbres (risque de crue très forte)
- Nielles-lès-Bléquin (risque de crue très forte)

- Quiestède (risque de crue forte)
- Saint-Omer (risque de crue très forte)
- Serques (risque de crue très forte)
- Setques (risque de crue très forte)
- Tilques (risque de crue très forte)